



Direction des Vies participatives  
Rédaction : F. JARRIAULT

## CONSEIL DU QUARTIER

**Goise Champommier Champclairot**

**Jeudi 17 octobre 2013**

# RELEVÉ DE CONCLUSIONS

### **PRESENTS:**

**Elus municipaux** : Annick DEFAYE (Co-Présidente élue), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Amaury BREUILLE (Adjoint au Maire) et Franck MICHEL (Adjoint au Maire).

**Membres conseil de quartier** : Marylène FOURNIER (Co-présidente habitante), Jean-Jacques ACHARD, Michel BARRE, Henry GARNAUD, Julie JOLY, Stéphanie KERDONCUFF, Sébastien MATHIEU, Marie-Paule MILLASSEAU, Pascale RIVAUD, Jacky SIRE, Josiane THIELL-DABBERT (et 3 résidents du Foyer des Genêts), Pierre VALENTIE, Michèle VALIN.

**Excusés** : Marc BILLARD, Céline CHAUVIREY, Arlette ESTOUP, Dominique FAUCHER, Stéphanie GILA, Jonathan JUBIEN, Marie-Françoise PRONOST, Claude RAYMOND, Jean-Claude SIGOIGNE, Roselyne VILLEMUR.

**Agents municipaux** : Fabrice DARTAYET (Responsable du bureau d'études - Direction des Espaces Publics), Floriane JARRIAULT (Coordinatrice des Conseils de quartier).

**Public** : 16 personnes.

---

### **Ouverture de la séance à 20h**

Ouverture de la séance par A. DEFAYE qui rappelle l'ordre du jour :

1. RUE BRUN PUYRAJOUX
2. POINTS SUR LES COMMISSIONS

-----

### **1/ RUE BRUN PUYRAJOUX**

- Rappel de l'historique de la concertation pour le projet d'aménagement de la rue Brun Puyrajoux :
  - 1<sup>ère</sup> réunion de concertation le Mercredi 21 novembre 2012 : recueil des besoins des riverains et présentation de l'objectif du conseil de quartier = proposer une sécurisation des déplacements doux sur ladite rue
  - 2<sup>nde</sup> réunion de concertation le 14 mars 2013 : présentation des résultats des comptages réalisés sur la rue en février 2013 et présentation de plusieurs hypothèses d'aménagement

## **Présentation du projet par la DEP**

- Plan joint, travaux prévus du 22 novembre au 13 décembre, un info-quartier sera distribué.
- Vote d'un budget de 95 000 € en CQ du 4 juin 2013 pour l'aménagement présenté par la DEP

## **Echanges avec les riverains**

- Objectif : information et petits ajustements

Un riverain demande s'il serait possible d'abaisser les trottoirs de l'avenue de Limoges.

Une riveraine projette de créer une sortie pour un futur garage, cette sortie se ferait à l'emplacement actuel de l'aménagement du carrefour St Georges. Elle demande s'il sera possible de modifier ce qui a été réalisé pour sa sortie de garage.

Réponse des services de la Mairie : cette demande correspond à l'objet de cette rencontre, il est proposé à l'habitante de reprendre contact avec les services pour la mise en place de son projet et l'intégration dans le futur aménagement.

Il est précisé aux habitants que la gestion équitable des trois usages (piétons, cyclistes et automobilistes) de cette rue étroite est délicate. La priorité est de permettre une continuité piétonne.

La mise en place d'un contre-sens cyclable a provoqué des échanges entre les usagers et riverains présents, voici une liste des différents arguments exprimés :

- cette nouvelle réglementation est rassurante pour les cyclistes car les automobilistes seront informés à l'entrée de la rue,
- cette mise en place est dangereuse dû à la vitesse des voitures et la rue étroite,
- cela obligera les automobilistes à être plus prudents,

Les services techniques expliquent les différents aménagements qui permettront d'encourager une vitesse diminuée :

- limitation de la vitesse à 30 km/h
- création de plateaux surélevés à plusieurs intersections
- contre-sens cyclable dessiné au sol accompagné par un panneau à l'entrée de la rue

L'aménagement de la rue du Petit Banc est cité pour exemple d'un aménagement à plat (sans trottoir) qui permet la cohabitation de l'ensemble des usagers.

Une habitante dénonce la présence de stationnement ventouse (véhicules qui restent stationnés plusieurs jours au même emplacement) qui crée une problématique de stationnement pour l'ensemble des riverains.

Réponse des services techniques : actuellement, une solution simple pour lutter contre le stationnement ventouse est la mise en place de stationnement payant avec des tarifs spécifiques pour les résidents signalés par un macaron.

Les habitants dénoncent des voitures présentes pendant 8 jours, 10 jours voire plusieurs semaines sans avoir été déplacées, dans les rues adjacentes à la rue Brun Puyrajoux.



Une habitante propose le retour des zones bleues, elle a pu constater ce fonctionnement dans plusieurs villes de France. Les résidents ont un macaron

spécifique et les usagers qui souhaitent stationner dans ces rues doivent être équipés d'un disque qui permet de limiter leur temps de stationnement (en général 1h30).

A.BREUILLE répond que ce type de stationnement serait envisageable et réalisable. Il faudrait réaliser une expérimentation à l'échelle de plusieurs rues.

Les véhicules immobiles présentent aussi une gêne pour l'entretien des rues.

A.DEFAYE précise que les usagers piétons et cyclistes ne sont pas présents à cette réunion alors qu'il s'agit de l'enjeu de ce projet.

Une habitante demande s'il ne serait pas possible de créer un parking à l'emplacement de la friche SEITA.

F.MICHEL explique que cet espace n'est pas une propriété de la ville. De plus, ce site nécessite une dépollution avant quelque réutilisation qui présente un coût très élevé.

On peut envisager que le projet pôle Gare-Santé permette de répondre à cette problématique.

On constate que les familles peuvent avoir jusqu'à 4 voitures surtout lorsque les enfants sont en âge de conduire. On ne peut pas interdire les gens d'être propriétaires de voiture. On peut développer les transports collectifs et il s'agit de projet de longue haleine.

Réglementairement, pour toute construction de logement des places de stationnement doivent être créées sur l'espace privé de la construction. Si ce n'est pas le cas le constructeur est soumis à une taxe PNRS (Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement) qui s'élève actuellement à 13 000 €.

M.FOURNIER rappelle que le projet doit répondre à l'intérêt collectif et que de nombreuses familles circulent à pied sur cette rue notamment pour se déplacer dans le quartier pour rejoindre le centre-ville, les arrêts de bus et le bassin d'orage.

J.TAPIN rappelle qu'il n'y a que trois places de matérialisées sur la partie haute de la rue malgré le stationnement d'une quinzaine de voitures quotidiennement. Un rappel de la réglementation est fait avant chaque projet de réaménagement d'une rue. Les échanges de cette réunion ont pour objectif d'accompagner l'aménagement par les différentes observations.

Une riveraine souhaite remercier pour la mise en place à chacune des intersections de miroirs qui avaient été demandés lors de la dernière réunion de concertation.

Une habitante demande comment s'est fait le choix du côté d'implantation du trottoir.

Les services techniques expliquent que le choix s'est fait par rapport au côté où se situe le plus de sorties de rues et le moins de sorties de garages.

Une habitante demande s'il existe une subvention lors d'une création de stationnement sur un espace privé.

Il n'existe pas de subvention de ce type. On constate par ailleurs que les propriétaires sont plus souvent amenés à transformer les garages en pièces de vie qu'à la création de garage.

Les élus remercient les habitants pour leurs échanges et les notions d'intérêt général dont ils ont fait part.

Un info-quartier sera distribué pour informer les riverains de la date des travaux et des différentes contraintes qui seront engendrées pendant leurs réalisations.

## **2/ POINT SUR LES COMMISSIONS**

### **1. Commission Vie Quotidienne :**

- Rue du Trait d'Union et rue de la Jonction : demande de mise à sens unique des deux voies.

**Réponse de la DEP suite à la fiche de proximité :** Même si la mise à sens unique de ces voies est possible, elle n'apporterait rien d'un point de vue de la sécurité sans un aménagement spécifique. Elle serait par contre une contrainte supplémentaire pour les riverains. Cet aménagement ne peut donc être envisagé qu'après une concertation étendue.

**Les élus demandent que l'étude soit menée et soumise aux riverains par le biais d'un info-quartier.**

- Square Germaine Clopeau : déplacement des conteneurs de collecte de tri.

**Réponse actualisée de la CAN :** les services des transports ont mis à profit la demande pour améliorer l'accessibilité de l'arrêt de bus, les travaux se feront le premier trimestre 2014 et permettront le déplacement des conteneurs dans le même temps.

### **2. Commission Ecologie Urbaine :**

Présentation de l'évènement Troc Plantes du dimanche 27 octobre de 14h à 18h sous le préau de l'école Ferdinand Buisson.

M.VALIN rappelle que l'objectif de cet évènement de quartier est l'opportunité de favoriser le lien social entre les habitants. Tous sont bienvenus pour participer au troc au jardin ainsi qu'aux deux parlottes vertes. Même si le principe initial est le troc, il y a aussi des dons, les personnes qui n'ont rien à troquer pourront donc elles aussi trouver des bons plans.

### **3. Commission Vivre Ensemble :**

J. THIELL-DABERT a présenté un bilan de cet évènement.

L'évènement Festiv'art a accueilli un public nombreux, surtout en provenance d'autres établissements. L'objectif de mixité des populations lors de cet évènement a été difficile à promouvoir et à atteindre. Le bassin d'orage est un lieu très adapté à ce type d'évènement et correspond tout à fait à une ambiance de festival. Il est signalé cependant quelques difficultés d'organisations avec les services de la Mairie.

La commission Vivre ensemble invite les conseillers de quartier à prendre part à la conception d'un projet participatif artistique initié par le CSC Champommier Champclairot. Cet évènement est programmé le vendredi 20 décembre 2013, les conseillers de quartier y sont les bienvenus.

### **4. Questions diverses**

Une habitante demande ce que vont devenir les annexes du centre socio-culturel de Champommier Champclairot ainsi que le piano qui y était présent.

P. RIVAUD directrice du CSC confirme que ce bâtiment réunissant deux salles est en cours de démolition. Le piano a été récupéré par le CSC, il conviendra à l'association qui en a le besoin de contacter le CSC pour prendre connaissance des nouvelles conditions d'utilisation de ce matériel.

**La séance ouverte au public a été clôturée à 22h00.**